

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT PUBLIC

Sous la direction de

MARCEL WALINE

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

TOME VIII

23
5994
J
23

RESPONSABILITÉ PUBLIQUE
ET
RESPONSABILITÉ PRIVÉE

LES INFLUENCES RECIPROQUES
DES JURISPRUDENCES ADMINISTRATIVE
ET JUDICIAIRE

PAR

RENÉ CHAPUS

Professeur agrégé à la Faculté de Droit d'Alger
et à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis

PRÉFACE DE

MARCEL WALINE

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

PRIX PAUL DESCHANEL ET DUPIN AINÉ

NOUVEAU TIRAGE

avec mise à jour

BU DE GRENOBLE D-L



D

034 332170 6

PPN 026253682

S

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS

20, rue Soufflot, 20

1957

BIBLIOTHÈQUE
GRENOBLE
UNIVERSITAIRE

on directe : 237,

is.
3, 94.
93, 102.
).
arrêt) : 164, 176,

VOLE : 283-286.
NEFLITS, Juris-
1848 : 37, 38, 64;
UTION; REVENDI-

LES CONDI-
CE : 404, in fine,

TRATIVE. Res-
le la -- : 366, 3°.

l.
vrages publics :
ervices publics :
ports des ser-
riels avec leurs
- 1.
L'--, critère de
- 2.

EUR. Accidents
v. ACCIDENTS.
18, 112, 149, 154.
LLIER (arrêt) :
140, 142, 144, 1°.

bus des -- : 366,

ON- FORCEEE :

e -- : 260, 1°.
nients de) : 317-

: 273-276, 428.

TABLE ANALYTIQUE

N°	PAGES
PRÉFACE	7
Abréviations principales	15
INTRODUCTION	
1. Préambule	12
2. I. - Les conditions de l'étude	12
3. 1°) La spécialisation des doctrines	20
4. 2°) La position de la doctrine de droit public	21
5. II. - Objet de l'étude	23
6. 1°) La responsabilité civile et les études de jurisprudence comparée	24
7. 2°) Limites et caractéristiques de cette étude	25
8. Divisions de l'étude	26

PREMIERE PARTIE

LES DOMAINES RESPECTIFS DE LA RESPONSABILITE PUBLIQUE ET DE LA RESPONSABILITE PRIVEE

INTRODUCTION

9. Précision sur l'objet de la première partie	29
10. Les éléments du problème	29
11. Le problème	32
12. Portée du problème	32

I. - La notion de compétence

13. A. - Le problème de sa définition	33
14. B. - Le principe de la liaison de la compétence et du fond	33
15. a) La conception doctrinale	33
16. b) Critique de cette conception	34
17. c) La conception exacte de la liaison de la compétence et du fond	36
18. L'objection tirée de la formule de l'arrêt Blanco	37
19. Conséquences de la liaison de la compétence et du fond	40

II. - L'intervention du juge des conflits

20. Signification de l'intervention du juge des conflits	41
21. A. - La nature de la juridiction des conflits	41
22. B. - La portée des décisions de conflit	48
23. Plan de la première partie	44

TITRE PREMIER

LA DELIMITATION DE PRINCIPE DES DOMAINES RESPECTIFS DE LA RESPONSABILITE PUBLIQUE ET DE LA RESPONSABILITE PRIVEE

(en matière de responsabilité des collectivités publiques)

N ^{os}	PAGES
24. Plan	45
CHAPITRE PREMIER	
LE CHOIX DU PRINCIPE DE COMPETENCE	
25. Plan	46
<i>Section I. — LE CHOIX DU PRINCIPE DE COMPETENCE POUR LES ACTIONS EN RESPONSABILITE DIRIGÉES CONTRE L'ÉTAT</i>	
26. Les principes en présence	46
27. Le problème	48
28. Plan	48
§ 1. — <i>La période de divergence : jusqu'en 1873.</i>	
29. Les deux phases de l'évolution	48
I. — Première phase : de l'an V à l'an XI (1803).	
30. A. - La position administrative	49
31. B. - La position judiciaire	49
32. Absence de divergence pratique entre les deux jurisprudences	50
II. — Seconde phase : de 1803 à 1873.	
33. A. - La position judiciaire	50
34. B. - La position administrative	51
35. a) La jurisprudence du Conseil d'Etat de 1803 à 1850	51
36. Critique de la position du Conseil d'Etat	51
37. b) La jurisprudence du premier Tribunal des conflits (1850 et 1851)	53
38. Confrontation de la jurisprudence du Tribunal des conflits et de celle des tribunaux judiciaires	54
39. c) La jurisprudence du Conseil d'Etat de 1852 à 1873	58
§ 2. — <i>La période de concordance : après 1873.</i>	
40. L'intervention du Tribunal des conflits	61
41. Le ralliement du Conseil d'Etat	62
42. L'accord de la jurisprudence judiciaire quant à la portée des lois de 1790 et de l'an III	62
<i>Section II. — LE PRINCIPE DE COMPETENCE POUR LES ACTIONS EN RESPONSABILITE DIRIGÉES CONTRE LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS</i>	
43. Coïncidence nécessaire des positions administrative et judiciaire	63
CHAPITRE II	
L'APPLICATION DU PRINCIPE DE COMPETENCE	
44. Limites de l'étude	64
45. Objet du chapitre	64
46. L'interprétation gouvernementale de la notion d'acte d'administration	65
47. L'évolution jurisprudentielle. Plan	66
<i>Section I. — LA FORMATION DE L'INTERPRÉTATION MODERNE DU PRINCIPE DE LA SÉPARATION DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE : L'INTRODUCTION DU COUPLE « GESTION PUBLIQUE-GESTION PRIVÉE »</i>	
48. La naissance de l'idée de gestion privée	66
49. L'exposition de l'évolution jurisprudentielle	69
<i>Sous-section 1. — La compétence en matière de responsabilité occasionnée par la gestion du domaine privé.</i>	
50. Le sens de l'évolution. Plan	70
§ 1. — Les étapes de l'instauration de la compétence judiciaire.	
51. Distinction des collectivités locales et de l'Etat	70
52. I. - Première étape	70
53. II. - La seconde étape	71

N ^{os}
54. Caractère défini § 2. — La
55. Domaine privé <i>Sous-section occasion</i>
56. L'activité de se
57. Le problème et
58. La distinction et
59. Divisions du su § 1.
60. Présentation de
61. Le décret du 11
62. I - Rejet du cri
63. II - Rejet du c
64. III - Adoption
65. Résumé
At
66. Position du pre
67. Plan
68. Plan
69. a) Jurisprudenc
70. b) Jurisprudenc
71. La notion de Pa
72. Plan de l'étude
73. A. - L'arrêt Bla
74. B. - Significati nistratif .
75. a) Analyse fern
76. b) La significat prudence é
77. c) L'arrêt Blanc tième siècle
78. Conclusion
79. Réalisation de l' d'Etat ... § 2. — Les ac
80. Vue générale de
81. L'évolution des ARTICLE 1 : La p en 1 contre les
82. Préambule
83. Les deux catégo
84. A. - Actes de po mune ...
85. B. - Actes du ma
86. Accord des jurisi

TABLE ANALYTIQUE

603

PAGES

N^{os}

PAGES

45

NCE

46

ENCE
DE L'ETAT

46
48
48

1873.

48

03).

49
49
50

ences.

50
51
51
51
53

50 et 1851)...
ts et de celle

54
58

73.

61
52

de des lois de

62

EN RESPONSABILITÉ
SEMENTS PUBLICS

udiciaire 63

TENCE

64
64
65
66

MODERNE
/E ET JUDICIAIRE
IN PRIVÉE »

66
69

responsabilité
té.

70

ce judiciaire.

70
70
71

54. Caractère définitif de la compétence judiciaire 72

 § 2. — La raison de l'instauration de la compétence judiciaire.

55. Domaine privé et gestion privée 73

Sous-section 2. — La compétence en matière de responsabilité occasionnée par le fonctionnement des services publics.

56. L'activité de service public 75

57. Le problème et ses solutions possibles 75

58. La distinction des actes d'autorité et des actes de gestion. 76

59. Divisions du sujet 77

 § 1. — Les actions en responsabilité contre l'Etat.

60. Présentation de l'évolution jurisprudentielle; plan 77 X

 ARTICLE 1 : Responsabilité contractuelle.

61. Le décret du 11 juin 1806 et la notion de contrat administratif. 78

62. I - Rejet du critère organique 79

63. II - Rejet du critère formel 79

64. III - Adoption du critère matériel 79

65. Résumé 81

 ARTICLE 2 : Responsabilité extra-contractuelle.

66. Position du problème 82

67. Plan 83

 I. - Les jurisprudences jusqu'en 1873.

68. Plan 83

 A. Analyse des jurisprudences.

69. a) Jurisprudence judiciaire 83

70. b) Jurisprudence administrative 84

71. La notion de l'acte administratif en matière extra-contractuelle 84

 II. - (1873, l'arrêt *Blanco*).

72. Plan de l'étude de l'arrêt *Blanco* 85

73. A. - L'arrêt *Blanco* et la doctrine moderne 85

74. B. - Signification de l'arrêt *Blanco* (quant à la notion d'acte administratif) 86

75. a) Analyse formelle de l'arrêt *Blanco* et des conclusions David 86

76. b) La signification de l'arrêt *Blanco*, par référence à la jurisprudence de l'époque 89

77. c) L'arrêt *Blanco* et la doctrine du dix-neuvième et du début du vingtième siècle 90

78. Conclusion 92

 III. - Les jurisprudences après 1873.

79. Réalisation de l'accord complet de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat 92

 § 2. — Les actions en responsabilité contre les collectivités locales et les établissements publics.

80. Vue générale de la question 93

81. L'évolution des jurisprudences. Plan 95

 ARTICLE 1 : La persistance de la compétence judiciaire pour les actions en responsabilité intentées par les particuliers contre les collectivités locales et les établissements publics.

82. Préambule 96

 I. - Les actes de police.

83. Les deux catégories d'actes de police 96

84. A. - Actes de police considérés comme accomplis au nom de la commune 96

85. B. - Actes du maire considérés comme accomplis au nom de l'Etat. 97

 II. - Les « actes de gestion ».

86. Accord des jurisprudences en faveur de la compétence judiciaire. 99

29

N ^{os}	PAGES
87. Conclusion	99
ARTICLE 2 : Le transfert à l'autorité administrative de la connaissance des actions en responsabilité intentées par les particuliers contre les collectivités locales et les établissements publics.	
88. Plan	100
I. - La fusion du contentieux local dans le contentieux de l'Etat.	
89. L'arrêt <i>Terrier</i>	100
90. Les conclusions Romieu et la raison de l'attribution de compétence à l'autorité administrative	101
91. La persistance de la fusion des contentieux	103
II. - L'introduction d'un nouveau critère de l'acte administratif.	
92. L'arrêt <i>Feutry</i>	104
93. L'application du nouveau critère	105
94. La fortune du nouveau critère	106
Section II. — LA FORMULATION DU PRINCIPE MODERNE DE LA DÉLIMITATION DES DOMAINES RESPECTIFS DE LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE ET DE LA RESPONSABILITÉ PRIVÉE : LA CONSÉCRATION DU COUPLE « GESTION PUBLIQUE-GESTION PRIVÉE »	
95. La date de 1910	107
96. L'arrêt <i>Cie d'assurances Le Soleil</i>	108
97. Plan	109
Sous-section 1. — L'analyse des jurisprudences.	
98. Plan	109
§ 1. — Responsabilité contractuelle	
99. La notion de contrat administratif	109
100. I. - Nécessité de la condition	110
101. a) Caractère administratif du contrat au cas de réalisation de cette condition	111
102. b) Caractère non-administratif du contrat au cas de non-réalisation de cette condition	112
103. II. - Suffisance de la condition	120
104. a) Le rôle du but de service public	120
105. b) La question de la « participation à l'exécution du service public ».	121
106. La notion de « clauses exorbitantes du droit commun ».	125
§ 2. — Responsabilité extra-contractuelle.	
107. L'application de l'idée de gestion privée en matière de responsabi- lité extra-contractuelle	130
108. Plan	131
109. I. - Les solutions jurisprudentielles	131
110. A. - Le domaine de la compétence judiciaire	132
111. B. - Le domaine de la compétence administrative	134
112. II. - La formule des arrêts	135
113. Résumé	137
Sous-section 2. — La synthèse des solutions jurisprudentielles.	
114. Plan	138
§ 1. — Le principe.	
115. Plan	138
116. I. - Formulation du principe	138
117. II. - Signification du principe	139
§ 2. — La valeur du principe.	
118. Plan	140
119. I. - Valeur logique du principe	140
120. II. - Valeur pratique du principe	141
121. Conclusion du Titre premier	142

LES RI

DE
ET

(en matière

N^{os}

122. Les régimes sp	
123. Les distinctions	
124. L'étendue de la communes attroupe- ment publi	
125. L'étendue de la bilité de l	
126. Plan	

LE F
GARDIE

127. La notion des «	
128. Plan	

129. Plan	
---------------------	--

130. Distinction	
131. I. - L'autorité jud	
132. II. - L'autorité ju	
133. L'attitude de la	

134. La prise de possi	
------------------------	--

Se

135. Plan	
---------------------	--

§ 1. —

136. La double condit	
137. I. - Première cond	
138. II. - Seconde cond	
139. A. - Mesure de l'	
140. a) Atteinte à une	
141. b) Atteinte à une	
142. E. - L'autorité con	

§ 2. — L'é

143. Plan	
144. I. - Obligations de dommage)	
145. II. - Réparation du irrégulière	

Section III.
EN

146. La liaison entre la judiciaire gard	
---	--

PAGES

99

la connaissance
articuliers
publics.

100

de l'Etat.

100

compétence à

101

103

administratif.

104

105

106

BERNE

S

TE PRIVÉE :

ON PRIVÉE »

107

108

109

nces.

109

109

110

ation de cette

111

non-réalisation

112

120

120

service public ».

121

125

e.

de responsabi-

130

131

132

134

135

137

prudentielles.

138

138

138

139

140

140

141

142

TITRE SECOND

**LES REGIMES SPECIAUX DE DELIMITATION
DES DOMAINES RESPECTIFS
DE LA RESPONSABILITE PUBLIQUE
ET DE LA RESPONSABILITE PRIVEE**
(en matière de responsabilité des collectivités publiques)

N°	PAGES
122. Les régimes spéciaux de compétence	145
123. Les distinctions possibles entre les régimes spéciaux	146
124. L'étendue de la compétence judiciaire en matière de responsabilité des communes et de l'Etat à raison des dommages causés par les attroupements	146
125. L'étendue de la compétence judiciaire pour connaître de la responsabilité de l'Etat substituée à celle des membres de l'enseignement public	150
126. Plan	153

CHAPITRE PREMIER

**LE PRINCIPE DE L'AUTORITE JUDICIAIRE
GARDIENNE DES DROITS PUBLICS INDIVIDUELS**

127. La notion des « droits publics individuels »	156
128. Plan	156

Section I. — L'EXISTENCE DU PRINCIPE

129. Plan	157
§ 1. — L'établissement du principe.	
130. Distinction	157
131. I. — L'autorité judiciaire, gardienne de la propriété privée immobilière.	157
132. II. — L'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles.	159
133. L'attitude de la doctrine	160

§ 2. — La consécration du principe.

134. La prise de position du Tribunal des conflits	131
--	-----

Section II. — L'APPLICATION DU PRINCIPE

135. Plan	163
§ 1. — Les conditions de la compétence judiciaire.	
136. La double condition de la compétence judiciaire	163
137. I. — Première condition	163
138. II. — Seconde condition	164
139. A. — Mesure de l'irrégularité	165
140. a) Atteinte à une liberté individuelle ou à une propriété mobilière	165
141. b) Atteinte à une propriété immobilière	168
142. B. — L'autorité compétente pour statuer sur l'illégalité	169

§ 2. — L'étendue de la compétence judiciaire au fond.

143. Plan	172
144. I. — Obligations de faire imposées à l'administration (cessation du dommage)	172
145. II. — Réparation du préjudice causé par la voie de fait ou l'emprise irrégulière	174

**Section III. — LE FONDEMENT DE LA COMPETENCE JUDICIAIRE
EN MATIERE D'EMPRISE OU DE VOIE DE FAIT**

146. La liaison entre la compétence judiciaire et le principe de l'autorité judiciaire gardienne des droits publics individuels	176
---	-----

CHAPITRE II	
LE PRINCIPE DE LA PLENITUDE DE JURIDICTION DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES REPRESSIFS	
N ^o	PAGES
147. Le problème	180
<i>Section I. — LA POSITION DES JURIDICTIONS</i>	
148. Plan	181
§ 1. — La position du Tribunal des conflits.	
149. La prévalence du principe de la séparation des pouvoirs	181
§ 2. — La position des tribunaux judiciaires.	
150. L'application du principe de la plénitude de juridiction	181
<i>Section II. — LA VALEUR DES POSITIONS DES JURIDICTIONS</i>	
151. Plan	183
§ 1. — Les arguments en présence.	
152. a) Le fondement de la compétence judiciaire	184
153. b) Les arguments en faveur de la position du Tribunal des conflits	184
§ 2. — La valeur des arguments exposés.	
154. La réduction du problème à ses véritables données	185
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	
155. Caractéristiques de la délimitation des domaines respectifs des responsabilités publique et privée en matière de responsabilité des collectivités publiques	188

SECONDE PARTIE

LES PRINCIPES DOMINANTS DU REGIME DE LA RESPONSABILITE PUBLIQUE ET DE LA RESPONSABILITE PRIVEE

INTRODUCTION

156. Préliminaire	193
157. La généralité comparée du principe de responsabilité dans les responsabilités publique et privée. Vue générale	193
158. I. - L'opposition des jurisprudences administrative et judiciaire quant à l'étendue du principe de responsabilité	194
159. A. - Le domaine et le fondement du principe de l'irresponsabilité de la puissance publique	194
160. B. - Confrontation des jurisprudences administrative et judiciaire	195
161. a) Atteintes irrégulières portées à la situation des agents publics	196
162. b) Mesures de police irrégulières	196
163. II. - Le recul de l'irresponsabilité de la puissance publique	197
164. A. - Le revirement du Conseil d'Etat	197
165. B. - Les raisons du revirement du Conseil d'Etat	198
166. Résumé	199
167. Plan de la Seconde Partie	200

TITRE PREMIER

LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI EN DROIT PUBLIC ET EN DROIT PRIVE

N^o

168. Plan

LE PROBLEME DE

169. Objet du chapitre
170. La question de terminer
171. Plan du chapitre

Section I. — I.

172. Distinction entre les cas
§ 1. — Les cas de

173. Plan
174. I. - Droit privé
175. II. - Droit public
176. Faute du service public

§ 2. — Les cas de

177. Dualité du représentant
178. La question de l'organe

Section II. — LA QU.

179. Objet de la section
180. Les critères du caractère fait d'autrui
181. Plan

Soi

182. Distinction
§ 1. — La qualification

183. Plan
184. I. - L'affirmation doctrinale prévue par l'article
185. A. - Exposé de la doctrine
186. B. - Critique
187. II. - L'affirmation par la responsabilité prévue
188. A. - Le choix d'actions
189. B. - Recours du répondant

§ 2. — La qualification

190. Le phénomène de la responsabilité
191. Le problème : représentation
192. I. - Représentation d'un agent public
193. II. - Représentation d'un agent privé
194. A. - L'affirmation par la responsabilité des personnes
195. a) Exposé de la doctrine
196. b) Critique
197. B. - L'affirmation par la responsabilité des personnes
198. a) Etude formelle des actions
199. b) Le contenu des actions
200. Le choix d'actions de la responsabilité
201. Le recours de la personne
202. Conclusion de la sous-section

TABLE ANALYTIQUE

607

N ^{os}	PAGES
168. Plan	201

CHAPITRE PREMIER

LE PROBLEME DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI

169. Objet du chapitre	202
170. La question de terminologie	202
171. Plan du chapitre	203

Section I. — LES CAS DE RESPONSABILITÉ DU FAIT D'AUTRUI

172. Distinction entre les cas de responsabilité du fait d'autrui	203
§ 1. — Les cas de responsabilité du fait des agents d'exécution.	

173. Plan	204
174. I. - Droit privé	204
175. II. - Droit public	205
176. L'aute du service public et responsabilité du fait d'autrui	205

§ 2. — Les cas de responsabilité du fait des représentants.

177. Dualité du représentant et de la personne représentée	207
178. La question de l'organe primaire des personnes morales	207

Section II. — LA QUALIFICATION JURIDIQUE DES CAS DE RESPONSABILITÉ DU FAIT D'AUTRUI

179. Objet de la section	208
180. Les critères du caractère direct ou indirect de la responsabilité du fait d'autrui	208
181. Plan	209

Sous-section 1. — Droit privé.

182. Distinction	209
§ 1. — La qualification juridique de la responsabilité encourue du fait des préposés.	

183. Plan	209
184. I. - L'affirmation doctrinale du caractère direct de la responsabilité prévue par l'article 1384, al. 5, C. civ.	209
185. A. - Exposé de la doctrine	209
186. B. - Critique	210
187. II. - L'affirmation par la jurisprudence du caractère indirect de la responsabilité prévue par l'article 1384, al. 5, C. civ.	212
188. A. - Le choix d'actions de la victime	212
189. B. - Recours du répondant	212

§ 2. — La qualification juridique de la responsabilité encourue du fait des représentants.

190. Le phénomène de la représentation	213
191. Le problème: représentation et responsabilité	213
192. I. - Représentation d'une personne physique	214
193. II - Représentation d'une personne morale	214
194. A. - L'affirmation par la doctrine du caractère direct de la responsabilité des personnes morales du fait de leurs représentants.	215
195. a) Exposé de la doctrine	215
196. b) Critique	216
197. B. - L'affirmation par la jurisprudence du caractère indirect de la responsabilité des personnes morales du fait de leurs représentants.	218
198. a) Etude formelle des arrêts	218
199. b) Le contenu des arrêts	219
200. Le choix d'actions de la victime	219
201. Le recours de la personne représentée	220
202. Conclusion de la sous-section 1	221

TION
 S
 PAGES
 180
 181
 181
 181
 IONS
 183
 184
 s conflits. 184
 185
 les respon-
 sabilité des
 188
 MME
 JE
 E
 193
 les respon-
 sabilité quant
 193
 nsabilité de
 194
 judiciaire 195
 s publics 196
 ue 196
 197
 197
 198
 199
 200
 ATRUI
 PRIVE

N ^o	PAGES
<i>Sous-section 2. — Droit public.</i>	
203. Généralités	221
204. Plan	222
§ 1. — La non-distinction des représentants et des agents subordonnés	
205. La masse homogène des agents publics	222
§ 2. — La qualification de la responsabilité des collectivités publiques du fait de leurs agents dans la jurisprudence administrative.	
206. Caractère indirect de cette responsabilité	222
207. Le problème de la qualification juridique de la responsabilité de la collectivité publique en cas de « faute de service »	223
208. A. - Le principe jurisprudentiel	223
209. B. - La raison et la signification du principe	227
210. Conclusion du chapitre premier	227
CHAPITRE II	
LE REGIME DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI	
211. Objet du chapitre	228
<i>Section I. — LES CONDITIONS DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI</i>	
212. Plan	228
<i>Sous-section 1. — Première condition : existence d'un rapport entre le répondant et l'auteur du fait dommageable.</i>	
213. La notion de préposition	229
214. Les conditions du lien de préposition	229
215. Rémunération et contrat	229
216. Libre choix de l'auteur du dommage par le répondant	230
217. Définition du lien de préposition	231
218. I. - Le droit de donner des ordres	231
219. II. - L'exercice d'une fonction pour le compte de qui a autorité	233
220. Conclusion	234
<i>Sous-section 2. — Seconde condition : caractère fautif du fait dommageable.</i>	
221. L'exigence d'une faute du préposé	235
<i>Sous-section 3. — Troisième condition : existence d'un rapport entre la fonction et le fait dommageable.</i>	
222. Généralités	236
223. I. - Rapport de temps	236
224. II. - Rapport de but ou de moyen	238
225. A. - Actes accomplis dans l'exercice de la fonction	238
226. a) Jurisprudence judiciaire	238
227. b) Jurisprudence administrative	241
228. B. - Actes accomplis à l'occasion de la fonction	242
229. a) Jurisprudence judiciaire	243
230. b) Jurisprudence administrative	243
231. Les raisons de l'évolution du Conseil d'Etat et les motifs de l'engagement de la responsabilité du répondant du fait d'autrui en cas d'abus de fonction	245
232. Tableau comparatif des solutions jurisprudentielles	246
<i>Section II. — LES EFFETS DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI</i>	
233. L'exercice du recours du répondant du fait d'autrui	247
234. I. - Jurisprudence judiciaire	247
235. II. - Jurisprudence administrative	248
236. A. - Les règles primitives de la subrogation	249
237. B. - L'évolution jurisprudentielle	251
238. La raison de l'évolution du Conseil d'Etat et l'appréciation des solutions jurisprudentielles	254

N^o239. Tableau compa
240. Conclusion du

LA NATURE

241. Le problème
Section I.
242. La garantie d
243. I. - Jurispru
244. II. - Jurispru*Section II.*245. La corrélation
246. Conclusion duLA RE
EN I247. Définition de l
248. Plan

LE DOMAINE

249. Introduction .
250. Le critère de l
251. Les choses don
des juris
252. L'évolution pro
253. Plan254. Plan
255. I. - L'origine d
256. II. - La formu257. Plan
258. I. - Etude de
259. A. - La notion
d'Etat . .
260. B. - Les limites
261. II. - Confronta

LA QUALI

262. Le problème :
263. Plan264. Les trois conc
265. Les solutions
§266. Les cas de dis
267. I. - Détention
propriétai

René CHAPUS. — R

TABLE ANALYTIQUE

609

N°	PAGES
239. Tableau comparatif des solutions jurisprudentielles...	256
240. Conclusion du chapitre II	256

CHAPITRE III

LA NATURE ET LE FONDEMENT DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI

241. Le problème	258
<i>Section I. — LA NATURE DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI</i>	
242. La garantie du fait d'autrui	258
243. I. - Jurisprudence judiciaire	258
244. II. - Jurisprudence administrative	260
<i>Section II. — LE FONDEMENT DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI</i>	
245. La corrélation entre l'intérêt et le risque	261
246. Conclusion du Titre premier	263

TITRE SECOND

LA RESPONSABILITE DU FAIT DES CHOSES EN DROIT PUBLIC ET EN DROIT PRIVE

247. Définition de la responsabilité du fait des choses	265
248. Plan	266

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LE DOMAINE DE LA RESPONSABILITE DU FAIT DES CHOSES

249. Introduction	267
250. Le critère de la responsabilité sans faute	267
251. Les choses dont on est responsable sans faute; l'évolution comparée des jurisprudences	268
252. L'évolution propre de la jurisprudence judiciaire	268
253. Plan	269
§ 1. — L'élaboration du critère.	
254. Plan	269
255. I. - L'origine du critère	269
256. II. - La formulation du critère	270
§ 2.	
257. Plan	270
258. I. - Etude de la jurisprudence administrative	270
259. A. - La notion de chose dangereuse dans la jurisprudence du Conseil d'Etat	270
260. B. - Les limites de la notion de chose dangereuse	274
261. II. - Confrontation des jurisprudences administrative et judiciaire	277

CHAPITRE PREMIER

LA QUALIFICATION JURIDIQUE DE LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI *du fait des choses*

262. Le problème: la détermination du « gardien » de la chose	280
263. Plan	280
§ 1. — La notion de gardien.	
264. Les trois conceptions possibles de la garde	281
265. Les solutions jurisprudentielles	281
§ 2. — L'application de la notion de gardien.	
266. Les cas de discussion	282
267. I. - Détention de la chose par un tiers avec le consentement du propriétaire	282

René CHAPUS. — Responsabilité.

39

PAGES

221

222

ents subordonnés.

222

tivités publiques
ministrative.

222

nsabilité de la

223

223

223

227

AIT D'AUTRUI

228

U FAIT D'AUTRUI

228

d'un rapport
ageable.

229

229

229

230

231

231

233

234

i fait dommageable.

235

d'un rapport
ble.

236

236

238

238

238

238

241

242

243

notifs de l'enge-
fait d'autrui en

245

246

FAIT D'AUTRUI

247

247

248

249

251

ciation des solu-

264

N ^{os}	PAGES
268. A. - L'opposition initiale des jurisprudences	282
269. B. - La tentative de rapprochement judiciaire	283
270. C. - Le ralliement du Conseil d'Etat	284
271. II. - Détention de la chose par un tiers à l'insu ou contre le gré du propriétaire	285
272. A. - Détention de la chose par un préposé ou un agent infidèle	285
273. B. - Détention de la chose par un voleur	286
274. a) Jurisprudence administrative	286
275. b) Jurisprudence judiciaire	287
276. Conclusion	289
CHAPITRE II	
LE REGIME DE LA RESPONSABILITE DU FAIT DES CHOSES	
277. Les conditions de la responsabilité du fait des choses	290
<i>Section I. — LES CONDITIONS D'OPPORTUNITE</i>	
278. Collisions d'automobiles et transport bénévole	291
§ 1. — Les collisions d'automobiles.	
279. La notion de collision et le problème	291
280. I. - Contrariété initiale des jurisprudences	292
281. II. - Le ralliement du Conseil d'Etat	293
282. III. - La contrariété actuelle des jurisprudences	293
§ 2. — Le transport bénévole.	
283. La notion de transport bénévole	296
284. Le problème	297
285. I. - La solution jurisprudentielle	297
286. II. - Justification de la solution	298
<i>Section II. — LA CONDITION D'ORDRE JURIDIQUE</i>	
287. La notion de « fait de la chose »	300
§ 1. — Fait de la chose et fait de l'homme.	
288. Le problème et son intérêt dans les deux régimes de responsabilité	301
289. L'évolution de la jurisprudence judiciaire	301
290. La position du Conseil d'Etat	302
291. La distinction finale du fait de l'homme et du fait de la chose	302
§ 2. — Le fait de la chose.	
292. Le problème	304
293. La solution judiciaire	304
294. La tendance du Conseil d'Etat	305
295. Conclusion	306
CHAPITRE III	
LA NATURE ET LE FONDEMENT DE LA RESPONSABILITE DU FAIT DES CHOSES	
298. Le problème	308
<i>Section I. — LA NATURE JURIDIQUE DE LA RESPONSABILITE DU FAIT DES CHOSES</i>	
297. « Responsabilité » ou « garantie »	308
298. I. - La thèse de la responsabilité pour faute	308
299. A. - La thèse de la responsabilité pour faute présumée	309
300. B. - La faute dans la garde	309
301. II. - L'analyse de la responsabilité du fait des choses comme une responsabilité sans faute	311
302. A. - Jurisprudence judiciaire	312
303. a) L'évolution terminologique	312

N ^{os}
304. b) La contin
305. B. - Jurispruc
306. a) L'évolutior
307. b) La contin
308. Critique de
309. L'arrêt Les t
310. Conclusion

Section II.

311. Préambule
312. I. - Jurispru
313. II. - Jurispru
314. Conclusion d
315. I. - L'origine
choses
316. II. - La métl
ponsabi

317. Domaine et
318. I. - Les cond
319. A. - Anormal
320. a) Le princij
321. 1 ^o Jurisprude
322. 2 ^o Jurisprude
323. b) L'applicat
mage
324. 1 ^o L'anormal
325. 2 ^o L'anormal
gnant
326. B. - Anormal
327. a) Jurispru
328. b) Jurispru
329. c) Intérêts c
330. II. - La natu
331. A. - Nature
332. a) La thèse
333. b) La jurisp
334. B. - Le fond
335. a) La positio
336. b) Critique

337. Résumé
338. Rejet du prin
comme
publicu

339. Préliminaire
340. Plan

TABLE ANALYTIQUE

611

PAGES

282
283
284
285
285
286
286
287
289

entre le gré du
t infidèle

DES CHOSES

290

ré

291

291

291

292

293

296

297

297

298

rique

300

me.

responsabilité

301

301

302

e la chose

302

304

304

305

306

RESPONSABILITE

308

RESPONSABILITE

308

308

ée

309

309

comme une res-

311

312

312

N°s

304. b) La continuité de la solution jurisprudentielle	313
305. B. - Jurisprudence administrative	315
306. a) L'évolution terminologique	315
307. b) La continuité de la solution jurisprudentielle	316
308. Critique de l'interprétation doctrinale	317
309. L'arrêt <i>Les travailleurs français</i> du 22 décembre 1924	319
310. Conclusion	320

Section II. — LE FONDEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES CHOSES

311. Préambule	320
312. I. - Jurisprudence judiciaire	321
313. II. - Jurisprudence administrative	322
314. Conclusion du Titre II	322
315. I. - L'origine historique du régime de la responsabilité du fait des choses	322
316. II. - La méthode jurisprudentielle d'élaboration du régime de la responsabilité du fait des choses	324

APPENDICE

LA RESPONSABILITE DANS LE CADRE DES RAPPORTS DE VOISINAGE

317. Domaine et traits originaux de cette responsabilité	326
318. I. - Les conditions de la responsabilité	327
319. A. - Anormalité du dommage	327
320. a) Le principe	327
321. 1° Jurisprudence judiciaire	327
322. 2° Jurisprudence administrative	328
323. b) L'application du principe: l'appréciation de l'anormalité du dommage	330
324. 1° L'anormalité du dommage d'après ses caractères propres	330
325. 2° L'anormalité du dommage d'après la situation personnelle du plaignant	331
326. B. - Anormalité de la cause du dommage	332
327. a) Jurisprudence judiciaire	332
328. b) Jurisprudence administrative	333
329. c) Intérêts de la distinction	334
330. II. - La nature et le fondement de la responsabilité	334
331. A. - Nature juridique de la responsabilité	334
332. a) La thèse doctrinale	336
333. b) La jurisprudence	338
334. B. - Le fondement de la responsabilité	338
335. a) La position doctrinale	338
336. b) Critique	339

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

337. Résumé	342
338. Rejet du principe de l'égalité des citoyens devant les charges publiques comme fondement général de la responsabilité des collectivités publiques	342

TROISIEME PARTIE

L'AMENAGEMENT TECHNIQUE DE LA RESPONSABILITE PUBLIQUE ET DE LA RESPONSABILITE PRIVEE

INTRODUCTION

339. Préliminaire	348
340. Plan	348

TITRE PREMIER

LES CONDITIONS DE LA RESPONSABILITE

N°	PAGES
341. Plan	349
PREMIÈRE DIVISION LE FAIT DOMMAGEABLE	
342. Le problème	349
CHAPITRE UNIQUE LA NOTION DE FAUTE	
343. La « liberté » et les « droits définis »	350
344. Plan	351
Section I. — LA NOTION DE FAUTE EN GÉNÉRAL	
345. Les problèmes	351 X
§ 1. — Le problème de la définition de la faute.	
346. L'état de la doctrine	351
347. Définition de la notion de faute	352
348. I. - La faute, violation <i>consciente</i> d'une obligation	353
349. A. - Le discernement, condition nécessaire de la faute	353
350. B. - Le discernement, condition présumée de la faute	354
351. II. - La faute, violation <i>consciente</i> d'une obligation	354
352. A. - Préexistence de l'obligation	354
353. B. - Relativité de l'obligation	355
354. Résumé	356
§ 2. — Le problème du degré de la faute.	
355. La distinction essentielle : faute légère et faute lourde	357
356. I. - Le critère de la faute lourde	357
357. A. - L'appréciation « subjective » de la gravité de la faute	358
358. B. - L'appréciation « objective » de la gravité de la faute	359
359. Résumé	ATP
360. II. - La fonction de la faute lourde	359
361. A. - Première catégorie : personne profitant d'un service gratuit; usager d'un service public	360
362. B. - Seconde hypothèse : activités difficiles	361
363. a) Hypothèse commune : l'activité médicale	362
364. 1° Jurisprudence judiciaire	362
365. 2° Jurisprudence administrative	364
366. b) Hypothèses propres au droit administratif	365
367. Appréciation des solutions jurisprudentielles	369
§ 3. — Le problème de la distinction des fautes délictuelle et contractuelle.	
368. La faute contractuelle	371
370. Le problème	372
369. La signification de la distinction des fautes	372
371. I. - L'existence d'une responsabilité contractuelle	373
372. A. - Responsabilité privée	373
373. B. - Responsabilité publique	375
374. II. - Le problème posé par l'existence d'une responsabilité contractuelle	377
375. A. - Responsabilité privée	377
376. B. - Responsabilité publique	378
Section II. — LA FAUTE DANS L'EXERCICE D'UN DROIT DÉFINI (Le détournement de pouvoir)	
377. La limite subjective des droits et prérogatives; le problème de sa violation	379
378. Plan	380

Violation de la faute.

N°	
379. Plan	
380. I. - Définition	
381. A. - L'unité de	
382. a) La thèse de	
383. b) L'identité d	
384. B. - L'homogér	
385. a) Exposé de	
386. b) Appréciation	
387. II. - La nature	
388. A. - Les soluti	
389. a) La légitimit	
390. b) La fusion d	
391. B. - La positio	
392. a) L'analyse d	
393. b) La qualifica	
§ 2. — La m	
394. Plan	
395. I. - L'introduct	
396. A. - Jurisprude	
397. B. - Jurisprude	
398. II. - Les applic	
399. A. - Détournem	
400. B. - Détournem	
401. Préambule	
402. La notion de «	
403. I. - La formula	
404. II. - L'applicati	
405. La distinction d	
406. Vue générale	
407. La distinction d	
§ 1. — L'	
408. I. - Atteinte à l'	
409. II. - Atteinte au	
410. Atteintes aux co	

SABILITE

PAGES
349

NÉRAL

351 X

a faute.

351
352
353
353
354
354
354
355
356

faute.

357
357
358
359
ATP
359

ice gratuit; usa-

360
361
362
362
364
365
369

elle et contractuelle.

371
372
372
373
373
375
377
377
378

DROIT DÉFINI

problème de sa

379
380

TABLE ANALYTIQUE

613

§ 1. — La notion de détournement de pouvoir.

N°	PAGES
379. Plan	381
380. I. - Définition du détournement de pouvoir	381
381. A. - L'unité de la notion : « abus de droit » privé et « détournement de pouvoir » administratif	381
382. a) La thèse de la distinction de l'« abus de droit » et du « détournement de pouvoir »	382
383. b) L'identité des notions d'« abus de droit » privé et de « détournement de pouvoir » administratif	383
384. B. - L'homogénéité de la notion : la notion « technique » de l'abus de droit.	386
385. a) Exposé de la thèse	387
386. b) Appréciation de la thèse	388
387. II. - La nature du détournement de pouvoir	389
388. A. - Les solutions classiques	389
389. a) La légitimité du concept d'abus de droit	389
390. b) La fusion de l'abus de droit dans le défaut de droit	390
391. B. - La position du problème et sa solution	390
392. a) L'analyse du détournement de pouvoir en un défaut de droit	391
393. b) La qualification du caractère fautif du détournement de pouvoir	392

§ 2. — La mise en œuvre de la notion de détournement de pouvoir.

394. Plan	392
395. I. - L'introduction de la notion de détournement de pouvoir	392
396. A. - Jurisprudence judiciaire	393
397. B. - Jurisprudence administrative	394
398. II. - Les applications de la notion de détournement de pouvoir	395
399. A. - Détournement de pouvoir constituant une faute délictuelle	395
400. B. - Détournement de pouvoir constituant une faute quasi-délictuelle	397

SECONDE DIVISION

LE PREJUDICE

401. Préambule	400
----------------	-----

CHAPITRE PREMIER

L'EXISTENCE DU PREJUDICE

402. La notion de « préjudice certain »	402
403. I. - La formulation du principe	404
404. II. - L'application du principe	405

CHAPITRE II

LA NATURE DU PREJUDICE

405. La distinction des préjudices	408
------------------------------------	-----

Section I. — LE PRÉJUDICE MATÉRIEL

406. Vue générale	408
-------------------	-----

Section II. — LE PRÉJUDICE MORAL

407. La distinction des différents types de préjudice moral	410
---	-----

§ 1. — L'atteinte à la partie sociale du patrimoine moral.

408. I. - Atteinte à l'honneur des personnes	410
409. II. - Atteinte au droit moral de l'auteur sur son œuvre	412

§ 2. — L'atteinte aux idées morales.

410. Atteintes aux convictions, croyances et sentiments de morale	413
---	-----

N ^{os}	PAGES
§ 3. — Les troubles dans les conditions d'existence.	
411. La position particulière de la juridiction administrative	414
§ 4. — L'atteinte à l'intégrité corporelle	
412. Distinctions	415
413. I. - Le préjudice corporel	416
414. II. - Les souffrances physiques	417
415. III. - Le préjudice esthétique	419
§ 5. — L'atteinte aux sentiments d'affection.	
416. Plan	419
417. A. - Les positions respectives des juridictions	420
418. B. - La valeur de la position du Conseil d'Etat	424

TROISIÈME DIVISION
LE LIEN DE CAUSALITE

419. Nécessité du lien de cause à effet	427
420. Le problème de la détermination du lien de causalité	427
421. Division de l'étude	429

CHAPITRE PREMIER
LA NOTION DE CAUSALITE

422. Plan	431
-----------	-----

Section I. — LE CHOIX DES FACTEURS

423. Le problème; les solutions possibles	431
424. I. - Responsabilité pour faute	432
425. A. - Les positions traditionnelles des juridictions administrative et judiciaire	432
426. a) La position judiciaire	432
427. b) La position administrative	433
428. B. - La possibilité d'une évolution jurisprudentielle	435
429. II. - Responsabilité sans faute	437
430. A. - Jurisprudence judiciaire	437
431. B. - Jurisprudence administrative	439

Section II. — LA DÉTERMINATION DE L'EFFET CAUSAL DE CHACUN
DES FACTEURS RETENUS

432. Le problème	439
433. I. - Jurisprudence judiciaire	440
434. II. - Jurisprudence administrative	440

CHAPITRE II
LA CAUSE ETRANGERE

435. La notion de cause étrangère	442
-----------------------------------	-----

Section I. — LA FORCE MAJEURE

436. L'effet de la force majeure	442
437. La notion de force majeure	444
438. 1 ^o Premier caractère: extériorité de l'événement	444
439. 2 ^o Second caractère: imprévisibilité de l'événement	446
440. 3 ^o Troisième caractère: irrésistibilité de l'événement	448

Section II. — LE FAIT DE LA VICTIME

441. Le fait de la victime, comme cause d'exonération de la responsabilité	449
442. 1 ^o Responsabilité pour faute	450
443. 2 ^o Responsabilité sans faute	450

N ^{os}	
444. Le fait d'un t	
445. 1 ^o Responsabi	
446. 2 ^o Responsabi	

LE R

447. Division du T	
--------------------	--

LES S

448. Plan	
-----------	--

449. Les qualités et	
----------------------	--

Section I

450. Le problème	
451. Les solutions p	
452. L'attitude des	

Sous-section 1

453. Plan	
-----------	--

454. « L'hypothèse d	
455. I. - La positior	
456. II. - L'arrêt du	
457. III. - L'évolutic	
§ 2. — Les cc	

458. Les conséquenc	
459. I. - Jurispruden	
460. A. - Personnes :	
461. B. - Personnes	
tériel	
462. II. - Jurispruden	
463. A. - Personnes :	
464. B. - Personnes	
tériel	

Sous-secti

465. Plan	
-----------	--

466. L'arrêt Bérengé	
----------------------	--

§ 2.

467. Plan	
468. A. - Personnes r	
469. B. - Personnes r	
tériel	

existence.	PAGES
re	414
elle	415
	416
	417
	419
ction.	419
	420
	424
	427
à	427
	429
	431
RS	431
	432
administrative et	432
	432
	433
	435
	437
	437
	439
USAL DE CHACUN	439
	440
	440
	442
	442
	444
	444
it	446
ent	448
RIME	
de la responsabilité.	449
	450
	450

Section III. — LE FAIT-D'UN TIERS	
N°	PAGES
444. Le fait d'un tiers, comme cause d'exonération de la responsabilité	452
445. 1° Responsabilité pour faute	453
446. 2° Responsabilité sans faute	454

TITRE SECOND

LE REGLEMENT DE LA RESPONSABILITE

447. Division du Titre	457
------------------------	-----

PREMIÈRE DIVISION

LES SUJETS DE L'OBLIGATION DE REPARATION

448. Plan	458
-----------	-----

CHAPITRE PREMIER

QUI PEUT RECLAMER REPARATION ?

449. Les qualités en lesquelles peut agir le demandeur	459
--	-----

Section I. — L'ACTION EXERCÉE EN SON NOM PAR LE DEMANDEUR

450. Le problème	459
451. Les solutions possibles	460
452. L'attitude des juridictions	460

Sous-section 1. — L'évolution jurisprudentielle en faveur de l'exigence d'un droit lésé.

453. Plan	461
-----------	-----

§ 1. — La consécration du principe.

454. « L'hypothèse de la concubine »	461
455. I. - La position judiciaire avant 1928	462
456. II. - L'arrêt du Conseil d'Etat du 11 mai 1928 (<i>Dlle Rucheton</i>)	464
457. III. - L'évolution de la jurisprudence judiciaire	464

§ 2. — Les conséquences et l'application du principe de la nécessité d'un droit lésé.

458. Les conséquences normales du principe	469
459. I. - Jurisprudence judiciaire	471
460. A. - Personnes recevables à demander réparation d'un dommage moral.	471
461. B. - Personnes recevables à demander réparation d'un dommage matériel	473
462. II. - Jurisprudence administrative	474
463. A. - Personnes recevables à demander réparation d'un dommage moral.	474
464. B. - Personnes recevables à demander réparation d'un dommage matériel	475

Sous-section 2. — La position actuelle du Conseil d'Etat : simple exigence d'un intérêt légitime.

465. Plan	478
-----------	-----

§ 1. — L'instauration du nouveau principe.

466. L'arrêt <i>Bérenger</i>	478
------------------------------	-----

§ 2. — Les conséquences du nouveau principe.

467. Plan	481
468. A. - Personnes recevables à demander réparation d'un dommage moral.	481
469. B. - Personnes recevables à demander réparation d'un dommage matériel	481

Section II. — L'ACTION EXERCÉE PAR LE DEMANDEUR « EN QUALITÉS »	
N°	PAGES
470. Le principe de la transmissibilité de l'action	483
471. I. - Action en réparation d'un préjudice matériel	484
472. II. - Action en réparation d'un préjudice moral	485

CHAPITRE II
QUI DOIT REPARER LE DOMMAGE ?

473. Le problème	487
474. I. - Jurisprudence judiciaire	487
475. II. - Jurisprudence administrative	489

SECONDE DIVISION
LA REPARATION

476. Le principe de la réparation intégrale du dommage	491
477. Les conséquences du principe	492
478. I. - L'échec à la règle que la réparation peut être inférieure au dommage	492
479. II. - Le respect de la règle que la réparation ne peut être supérieure au dommage	493
480. A. - Première hypothèse : la victime a été entièrement indemnisée par une personne qui était entièrement tenue pour d'autres ou avec d'autres	494
481. B. - Seconde hypothèse : la victime a reçu une indemnité d'une personne étrangère à l'auteur ou aux autres auteurs du dommage	494
482. a) Coauteur condamné pour sa part	495
483. b) Indemnité versée par un tiers	495
484. 1° Versement d'une pension d'invalidité	495
485. 2° Versement d'une indemnité d'assurance	498
486. 3° Octroi d'un secours bénévole	499
487. Plan	500

CHAPITRE PREMIER
L'ÉVALUATION DU PRÉJUDICE

488. Plan	501
-----------	-----

Section I. — LES BASES D'ÉVALUATION DU PRÉJUDICE

489. Le problème	501
§ 1. — Les modes d'appréciation de l'étendue du préjudice.	
490. Plan	501
491. I. - Dommages aux personnes	501
492. a) Action de la victime immédiate du dommage	502
493. b) Action des tiers aux besoins desquels subvenait la victime	503
494. II. - Dommages aux biens	504
§ 2. — Les modes d'appréciation de la valeur du préjudice.	
495. L'hypothèse des prix taxés	504

Section II. — LA DATE D'ÉVALUATION DU PRÉJUDICE

496. Le problème	505
§ 1. — La date d'appréciation de l'étendue du dommage.	
497. Les modifications intrinsèques du préjudice	506
498. 1° Diminution de l'étendue du dommage pour une cause étrangère au fait du responsable	507
499. 2° Aggravation de l'étendue du dommage pour une cause étrangère au fait du responsable	508
§ 2. — La date d'appréciation de la valeur du dommage.	
500. Le problème	508

N°

501. I. - La positio
502. II. - L'évoluti
503. A. - La positio
504. B. - L'évolutio

505. Réparation pé
506. Mode de défr
507. Domaines resj
508. La forme prin

Sect

509. Les modalités
510. Le principe de
511. I. - Les moda
512. A. - La répara
513. a) Les modali
514. b) La questio
515. B. - La répara
516. a) L'indemnise
517. b) L'indemnise
518. II. - L'indemn
519. A. - Le remboi
520. a) Frais de r
521. b) Frais du p
522. B. - L'indemn
523. a) L'indemnisa
524. 1° L'indemnisa
525. 2° L'indemnisa
526. b) L'indemnisa
somme p

Sectio

527. Plan

528. L'opposition de
529. I. - Jurisprude
530. II. - Jurisprude
531. A. - La positio
532. B. - Le correct

533. L'opposition de
534. I. - L'argument
535. II. - Valeur de
536. L'exécution de
537. I. - Voies d'ex
538. II. - Moyens de
539. A. - L'oppositio
540. B. - Appréciati

C

541. Résumé

542. Vue générale d
MISE A JOUR E
INDEX BIBLIOG
TABLE ALPHABÉ

« DES QUALITÉS »	
PAGES	
.....	483
.....	484
.....	485
DE ?	
.....	487
.....	487
.....	480
.....	
.....	491
.....	492
re inférieure au	492
it être supérieure	
.....	493
at indemnisée par	
d'autres ou avec	
.....	494
emnité d'une per-	
rs du dommage..	494
.....	495
.....	495
.....	495
.....	498
.....	499
.....	500
DE	
.....	501
PRÉJUDICE	
.....	501
du préjudice.	
.....	501
.....	501
.....	502
la victime.....	503
.....	504
r du préjudice.	
.....	504
PRÉJUDICE	
.....	505
du dommage.	
.....	506
cause étrangère au	
.....	507
ne cause étrangère	
.....	508
r du dommage.	
.....	508

TABIE ANALYTIQUE

N°	PAGES
501. I. - La position de la jurisprudence judiciaire	509
502. II. - L'évolution de la jurisprudence administrative	510
503. A. - La position primitive de la jurisprudence administrative.....	510
504. B. - L'évolution partielle de la jurisprudence administrative	512

CHAPITRE II

LES FORMES DE LA REPARATION

505. Réparation pécuniaire et réparation matérielle du dommage	515
506. Mode de définition des formes de réparation	516
507. Domaines respectifs de chacune des formes de réparation	517
508. La forme principale de la réparation.....	518

Section I. -- LA RÉPARATION PÉCUNIAIRE DU PRÉJUDICE

509. Les modalités de l'indemnisation	519
510. Le principe de la liberté de choix du juge.....	521
511. I. - Les modalités de l'indemnisation du dommage principal.....	523
512. A. - La réparation pécuniaire des dommages aux biens	523
513. a) Les modalités de l'indemnisation	523
514. b) La question de la révisabilité de l'indemnité.....	524
515. B. - La réparation pécuniaire des dommages aux personnes	524
516. a) L'indemnisation du dommage moral	525
517. b) L'indemnisation du dommage matériel	525
518. II. - L'indemnisation des dommages accessoires	529
519. A. - Le remboursement des frais	529
520. a) Frais de réparation	529
521. b) Frais du procès	529
522. B. - L'indemnisation du retard	531
523. a) L'indemnisation du retard dans le paiement de l'indemnité principale.	531
524. 1° L'indemnisation du retard simple	531
525. 2° L'indemnisation du retard dolosif.....	534
523. b) L'indemnisation du retard dans le paiement des intérêts de la somme principale	535

Section II. -- LA RÉPARATION MATÉRIELLE DU PRÉJUDICE

527. Plan	536
§ 1. -- Les positions jurisprudentielles.	
528. L'opposition des jurisprudences administrative et judiciaire.....	536
529. I. - Jurisprudence judiciaire.....	536
530. II. - Jurisprudence administrative.....	538
531. A. - La position de principe	538
532. B. - Le correctif pratique	538
§ 2. -- Appréciation des jurisprudences.	
533. L'opposition des jurisprudences	540
534. I. - L'argument invoqué	542
535. II. - Valeur de l'argument	542
536. L'exécution de l'obligation de réparation	543
537. I. - Voies d'exécution forcée	544
538. II. - Moyens de contrainte	546
539. A. - L'opposition des jurisprudences	549
540. B. - Appréciation des solutions jurisprudentielles	551

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

541. Résumé	554
-------------------	-----

CONCLUSION

542. Vue générale du sujet	557
MISE A JOUR ET ADDENDUM	559
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE	593
TABLE ALPHABÉTIQUE	595

